

Préface

Manuel Domergue
et Christophe Robert⁽¹⁾

Le sort des personnes sans domicile peut sembler déjà bien connu, tant les images du « SDF », assis sur un coin de trottoir ou faisant la manche dans le métro, sont visibles dans l'espace public et présentes de longue date dans l'imaginaire collectif. Et pourtant ces visions simplistes ne rendent pas compte de la complexité et de la diversité des parcours de vie, des trajectoires accidentées de ces personnes analysées dans cet ouvrage salutaire qui réunit des auteurs et autrices parmi les plus pointus sur le sujet.

Leur simple dénombrement est laborieux. Les derniers chiffres de l'Insee datent de l'enquête Sans Domicile de... 2012. Loin de l'estimation officielle de 143 000 personnes de cette époque, notre Fondation estime qu'aujourd'hui, treize ans plus tard, les personnes sans domicile sont plus de 350 000⁽²⁾. Ce manque d'enquêtes régulières et dédiées participe à une forme de « précarité statistique » dénoncée par notre Fondation. Les enquêtes publiques sont trop peu fréquentes mais elles sont aussi trop peu exploitées, alors qu'elles recèlent parfois des informations, comme le montre l'utilisation, dans ce livre, des entretiens du groupe « Cabanes et habitations de fortune » douze ans après l'enquête quantitative. La recherche manque de données mais elle manque aussi de chercheurs et de chercheuses disposant de temps et de moyens pour exploiter celles qui existent.

Le sujet est souvent mal connu mais aussi mal compris. Il est vrai que le terme « sans-domicile » entraîne bien des confusions. Le public le confond avec les personnes sans abri, qui dorment à la rue, tandis que l'Insee y englobe aussi les personnes accueillies dans l'hébergement généraliste d'urgence ou de réinsertion (203 000 personnes) et les demandeurs d'asile hébergés au sein du Dispositif national d'accueil⁽³⁾ (130 000 personnes). Or, à 90 %, les personnes sans domicile sont hébergées souvent de manière précaire par des associations financées par l'État, ce secteur ayant gonflé d'année en année sous l'effet de la crise du logement.

(1) Respectivement directeur des études et délégué général de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

(2) Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), Rapport sur l'état du mal-logement en France, 2025.

(3) Le Dispositif national d'accueil permet aux demandeurs et demandeuses d'asile d'être hébergés le temps de l'étude de leur demande de protection par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) le cas échéant.

Au sein du « sans-domicilisme⁽⁴⁾ », terme plus précis que le « sans-abrisme » et traduction plus fidèle de « *homelessness* », cet ouvrage s'attache à montrer les circulations d'un ensemble à un autre, tant les frontières y sont fluides. Les personnes hébergées peuvent être remises à la rue et les personnes sans abri peuvent accéder régulièrement à l'hébergement d'urgence, sans pour autant en sortir complètement vers le logement stable.

Loin des caricatures, les articles réunis ici donnent la parole aux personnes sans domicile, en se fondant sur un corpus d'entretiens réalisés en 2013, mais enrichis et analysés au regard des spécialités de chaque autrice et auteur. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés.

Tout d'abord, les personnes à la rue ne sont pas « désocialisées », au sens des « naufragés » de Patrick Declerck, dans son ouvrage paru il y a près de vingt-cinq ans⁽⁵⁾. Au contraire, comme l'expliquent bien Marie Loison et Pascale Dietrich-Ragon, elles sont de plus en plus prises dans les rouages d'un secteur de l'hébergement devenu une institution en tant que telle, ou plutôt de multiples institutions, toutes sous tension, sous-dotées, maltraitées et de ces différents faits, bien souvent maltraitantes. Pour une personne à la rue, tirer son épingle du jeu dans cet empilement de dispositifs est un défi considérable, qui demande de l'abnégation, une maîtrise des codes, une assistance extérieure ou simplement une part de chance, tant le système d'accès à l'hébergement et au logement est saturé et imprévisible. Avec à la clé une attitude profondément ambivalente chez les personnes souvent qualifiées de « bénéficiaires » de ce système protecteur mais aussi producteur d'exclusion.

Ensuite, devenir sans-domicile n'est pas le résultat direct d'un seul problème ou accident de la vie. Les addictions et les parcours de rue entretiennent par exemple des rapports croisés. Si la consommation de produits stupéfiants peut conduire à la rue, c'est souvent qu'elle se conjugue à la perte des relations sociales qui la canalisent généralement et évitent la désocialisation et la perte de soutien matériel, comme le restitue bien Vianney Schlegel. De même, après un parcours au sein de l'aide sociale à l'enfance, ce n'est pas uniquement la rupture des liens familiaux qui pousse à la rue, ni même l'abandon par la puissance publique de ces enfants à leur majorité, mais la conjugaison des deux. L'événement de l'expulsion locative, pareillement, ne crée du sans-domicilisme que pour les personnes privées d'aide de leurs proches leur permettant de surmonter cette épreuve grâce à l'hébergement chez des tiers⁽⁶⁾.

(4) Marie Loison, 2023, « [Le sans-domicilisme. Réflexion sur les catégories de l'exclusion du logement](#) », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 29-50.

(5) Patrick Declerck, *Les Naufragés. Avec les clochards de Paris*, Plon, coll. Terre humaine, 2001.

(6) Fondation Abbé Pierre, « Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ? », mars 2022.

Au-delà de ces circonstances, le contexte de pénurie de logements accessibles et de précarisation sociale constitue une toile de fond différente de celle d'il y a vingt ans : la concurrence pour accéder au logement étant plus rude, les difficultés personnelles se traduisent plus fréquemment par une perte de logement, et la perte de logement entraîne souvent une exclusion plus durable qu'il y a vingt ou trente ans, quand les loyers étaient moins chers. La focalisation fine sur les parcours de vie singuliers des personnes sans domicile ne doit jamais perdre de vue les évolutions structurelles dans lesquelles ils surviennent.

Enfin, plusieurs chapitres de l'ouvrage analysent le sans-domicilisme au prisme du genre, dans toutes ses dimensions. Si les minorités de genre sont davantage victimes de violences intrafamiliales et de discriminations, facteurs d'exclusion du logement avérés, la situation des femmes face à la rue est plus ambivalente. Encore davantage en danger que les hommes face aux violences de la rue, elles sont aussi plus souvent mises à l'abri que les hommes, surtout si elles ont des enfants, au risque de les renvoyer à leur statut de mère, comme l'ont souligné Marie Loison et Gwenaëlle Perrier. Au contraire, Marine Quennéhen remarque que le statut de père est presque toujours dénié aux hommes à la rue, diminuant leurs chances d'accès à l'hébergement et accentuant les ruptures familiales que l'absence de logement favorise déjà, ainsi que le rappelle Pierre Eloy.

Le sujet a pris une telle importance numérique qu'il est tentant pour les gouvernements de chercher à le masquer plutôt que de l'affronter. Deux approches se concurrencent au sein même des pouvoirs publics, à l'échelle nationale comme locale. D'un côté, les politiques de résorption par le haut à travers la politique du « Logement d'abord ». De l'autre, l'approche répressive qui renvoie les personnes sans abri à l'illégalité et les pousse à se cacher.

La politique du Logement d'abord a été concrétisée à travers deux plans quinquennaux, lancés en 2018 puis 2023. Elle vise l'accès à différents types de logements, depuis l'intermédiation locative (IML) jusqu'au logement très social, en passant par la résidence sociale. L'ouvrage éclaire une des controverses de cette politique. Entre le « logement d'abord » et le « *working first* », Louise Lacoste tranche en faveur de la première option. À travers sa mise en valeur du « travail de la rue », elle estime celui-ci incompatible avec la reprise d'un emploi, fût-il à temps très partiel et très accompagné. L'accès au logement demeure un préalable pour soutenir l'accès au travail, et non l'inverse.

La seconde approche politique, dénoncée de longue date par la Fondation mais qui semble avoir pris l'ascendant dans les orientations gouvernementales récentes, consiste à réprimer les mal-logés qui, faute de mieux, se placent aux marges de la loi en s'installant dans des lieux de vie informels, des squats, des bidonvilles⁽⁷⁾, ou ne parviennent plus à payer leur loyer.

(7) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, Rapport annuel, 2024.

Cette approche a pris un tour très explicite avec l'adoption en 2023 de la loi dite Kasbarian-Bergé et l'accession éphémère du premier au ministère du Logement en 2024.

L'ouvrage montre quelques conséquences de cette politique répressive sur les personnes en habitat alternatif, qui tendent à intérioriser les discours de stigmatisation des allocataires de prestations sociales. On pourrait aujourd'hui observer les effets contrastés d'une plus grande acceptation légale d'un côté, depuis la loi Alur de 2014 de ce type d'habitat, face aux instructions récentes d'expulsion plus systématique en cas d'habitat informel, dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins.

Cet ouvrage a également le mérite de ne pas se limiter strictement aux personnes sans domicile. Entre les sans-domicile et les personnes vivant en logement personnel, il existe en effet une zone grise, mal définie, aux frontières floues, où vivent plus ou moins durablement plusieurs centaines de milliers de personnes, irréductibles aux photographies statistiques. Elles sont hébergées de manière contrainte chez un tiers, au camping, en squat... Leurs trajectoires et leur passage de l'une à l'autre de ces situations sont ici finement analysées.

De cet entre-deux entre sans-domicilisme et logement ordinaire personnel émergent des modes de vie en évolution. Depuis la montée en gamme de ces établissements de loisirs, la vie en camping aujourd'hui, dans des mobil-homes, est assez différente de la vie sous tente d'il y a quelques années. De même, la massification de l'intermédiation locative, avec près de 80 000 personnes vivant dans 40 000 logements, la plupart du temps en sous-location, crée une forme d'hébergement hybride à mi-chemin entre les deux mondes, qui nécessiterait une analyse renouvelée de ce type d'habitat.

S'intéresser sérieusement à la question des personnes privées de logement implique tôt ou tard de chercher à améliorer leur situation invivable. En 2024, d'après le Collectif Les morts de la rue, 735 personnes seraient mortes des conséquences de la vie à la rue. Pour en sortir, les solutions ne sont pas simples à mettre en œuvre mais sont désormais assez bien connues. Produire à grande échelle des logements sociaux et notamment ceux qui manquent le plus, des logements très sociaux de petite taille, est la seule solution pour assouplir un tant soit peu la concurrence entre publics prioritaires dans l'accès au logement social. Ensuite, il n'y aura pas de réduction importante du nombre de personnes sans domicile sans une politique d'accès aux titres de séjour plus ouverte. Le corpus d'entretiens menés en 2012 dans des zones rurales mobilisé ici ne permet pas de mesurer à quel point cette problématique est devenue centrale dans le sans-domicilisme puisque, sur les 350 000 personnes sans-domicile en 2025, au moins 130 000 sont demandeurs ou demandeuses d'asile et environ la moitié des personnes en hébergement d'urgence généraliste seraient en situation irrégulière. Ce que montre très bien en revanche cet ouvrage, c'est également que les parcours

de vie accidentés qui caractérisent bien les personnes à la rue, qu'il s'agisse de violences familiales, de sortie sans solution de l'aide sociale à l'enfance, d'addictions et de troubles psychiatriques mal pris en charge, appellent des politiques publiques à la hauteur, pour éviter que ces difficultés ne se traduisent si souvent par des parcours de rue qui ne font que les aggraver.

Enfin, coconstruire des solutions avec les personnes concernées, une démarche au cœur de notre action, nécessite de leur donner la parole et de s'appuyer sur les travaux des sciences humaines. À ce sujet, le chapitre d'Anne Petiau sur les habitats alternatifs donne à réfléchir sur les manières de réaliser la promesse du « Logement d'abord », en proposant un logement de plein droit mais sans assigner à chacun et chacune l'obligation de vivre dans un logement standard. Il est tout à fait possible de s'adapter à d'autres manières d'habiter, plus collectives, plus sobres, plus mobiles, qu'il s'agisse d'habitat léger, de s'inspirer de ce qui est présenté comme positif dans la vie au camping par certaines personnes qui y habitent comme le montre Gaspard Lion, dans les modes de vie des voyageurs, en camion, en chalet, en yourte. Des manières de réconcilier accessibilité financière, liberté individuelle, sobriété foncière et droit à l'intimité d'un logement et de renouveler les compromis entre tous ces objectifs.

Par construction, de par les enquêtes mobilisées, cet ouvrage examine les conditions d'entrée et de vie à la rue ou en hébergement. Mais n'oublions pas que plus de 100 000 personnes sortent chaque année du « sans-domicilisme » pour accéder à un logement aidé, et que sans doute bien d'autres s'en sortent par leurs propres moyens ou grâce à l'aide de proches⁽⁸⁾.

(8) Marie Lanzaro, Profils, parcours et conditions de vie à l'issue d'épisode(s) sans domicile. Post-enquête qualitative à l'enquête nationale logement, Insee, 2013, 2016.

